



2024/2021(DEC)

12.12.2024

AMENDEMENTS

1 - 13

Projet d'avis
Sven Simon
(PE766.587v01-00)

Décharge 2023: Budget général de l'Union européenne – Conseil européen et
Conseil
(2024/2021(DEC))

Amendement 1
Nikolas Farantouris, Anthony Smith

Projet d'avis
Paragraphe 1

Projet d'avis

1. demande que les prérogatives du Parlement dans le cadre de la procédure budgétaire annuelle soient pleinement respectées et insiste pour que l'article 14, paragraphe 1, du traité UE soit intégralement appliqué;

Amendement

1. demande que les prérogatives du Parlement dans le cadre de la procédure budgétaire annuelle soient pleinement respectées et insiste pour que l'article 14, paragraphe 1, du traité UE soit intégralement appliqué; ***souligne que le Parlement a la prérogative d'accorder la décharge conformément à l'article 319 du traité FUE, ainsi qu'aux dispositions applicables du règlement financier et de son règlement intérieur, afin de garantir la transparence et la responsabilité démocratique;***

Or. en

Amendement 2
Jean-Paul Garraud, Alexandre Varaut

Projet d'avis
Paragraphe 2

Projet d'avis

2. ***regrette*** que le Conseil ***persiste à refuser de coopérer loyalement*** dans le cadre de la procédure de décharge depuis plus de 10 ans, ce qui empêche le Parlement de prendre des décisions en connaissance de cause; ***regrette que ce refus ait également des conséquences pour d'autres dossiers importants, tels que le droit d'enquête du Parlement européen;***

Amendement

2. ***note*** que le Conseil ***ne coopère pas totalement*** dans le cadre de la procédure de décharge depuis plus de 10 ans, ce qui empêche le Parlement de prendre des décisions en connaissance de cause;

Or. fr

Amendement 3

Nikolas Farantouris, Anthony Smith

**Projet d'avis
Paragraphe 2**

Projet d'avis

2. regrette que le Conseil persiste à refuser de coopérer loyalement dans le cadre de la procédure de décharge depuis plus de 10 ans, ce qui empêche le Parlement de prendre des décisions en connaissance de cause; regrette que ce refus ait également des conséquences pour d'autres dossiers importants, tels que le droit d'enquête du Parlement européen;

Amendement

2. regrette que le Conseil persiste à refuser de coopérer loyalement dans le cadre de la procédure de décharge depuis plus de 10 ans, ce qui empêche le Parlement de **remplir correctement sa mission et de** prendre des décisions en connaissance de cause; regrette que ce refus ait également des conséquences pour d'autres dossiers importants, tels que **la révision des traités**, le droit d'enquête du Parlement européen **et la réforme de la loi électorale**;

Or. en

**Amendement 4
Gilles Boyer, Charles Goerens**

**Projet d'avis
Paragraphe 2**

Projet d'avis

2. regrette que le Conseil persiste à refuser de coopérer loyalement dans le cadre de la procédure de décharge depuis plus de 10 ans, ce qui empêche le Parlement de prendre des décisions en connaissance de cause; regrette que ce refus ait également des conséquences pour d'autres dossiers importants, tels que le droit d'enquête du Parlement européen;

Amendement

2. regrette que le Conseil persiste à refuser de coopérer loyalement dans le cadre de la procédure de décharge depuis plus de 10 ans, ce qui empêche le Parlement de prendre des décisions en connaissance de cause; regrette que ce refus ait également des conséquences pour d'autres dossiers importants, tels que le droit d'enquête du Parlement européen, **la nouvelle loi électorale et la procédure de révision des traités en cours**;

Or. en

**Amendement 5
Juan Fernando López Aguilar**

Projet d'avis
Paragraphe 2

Projet d'avis

2. regrette que le Conseil persiste à refuser de coopérer loyalement dans le cadre de la procédure de décharge depuis plus de 10 ans, ce qui empêche le Parlement de prendre des décisions en connaissance de cause; regrette que ce refus ait également des conséquences pour d'autres dossiers importants, tels que le droit d'enquête du Parlement européen;

Amendement

2. regrette que le Conseil persiste à refuser de coopérer loyalement dans le cadre de la procédure de décharge depuis plus de 10 ans, ce qui empêche le Parlement de prendre des décisions en connaissance de cause; regrette que ce refus ait également des conséquences pour d'autres dossiers importants, tels que le droit d'enquête du Parlement européen ***et la réforme de la loi électorale européenne;***

Or. en

Amendement 6
Jean-Paul Garraud, Alexandre Varaut

Projet d'avis
Paragraphe 3

Projet d'avis

3. ***considère que le manque de coopération du Conseil européen et du Conseil avec l'autorité de décharge envoie un signal négatif aux citoyens de l'Union;***

Amendement

supprimé

Or. fr

Amendement 7
Nikolas Farantouris, Anthony Smith

Projet d'avis
Paragraphe 3

Projet d'avis

3. considère que le manque de coopération du Conseil européen et du Conseil avec l'autorité de décharge envoie un signal négatif aux citoyens de l'Union;

Amendement

3. considère que le manque de coopération du Conseil européen et du Conseil avec l'autorité de décharge envoie un signal négatif aux citoyens de l'Union ***à***

un moment où une transparence et une responsabilité accrues sont essentielles pour renforcer la confiance des citoyens envers les institutions de l'Union;

Or. en

Amendement 8
Juan Fernando López Aguilar, Klára Dobrev

Projet d'avis
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

3 bis. estime que le recours au vote à l'unanimité au Conseil dans certains domaines paralyse le processus décisionnel de l'Union, qui est ainsi vulnérable au chantage des États membres, en particulier de ceux qui ne respectent pas l'état de droit; souligne que plusieurs exemples montrent que le recours au vote à l'unanimité peut constituer un outil d'influence étrangère potentielle, au vu de son utilisation dans le but de bloquer certaines décisions de l'Union dans l'intérêt de pays tiers; invite le Conseil à appliquer les procédures de vote à la majorité qualifiée chaque fois que cela est possible et à envisager la révision des dispositions des traités régissant les procédures de vote; estime que le passage généralisé à la majorité qualifiée au sein du Conseil est une étape cruciale vers une élaboration des politiques plus efficace et une résilience accrue face à l'influence des pays tiers, ainsi qu'une utilisation plus efficace des ressources;

Or. en

Amendement 9
Jean-Paul Garraud, Alexandre Varaut

Projet d'avis
Paragraphe 4

Projet d'avis

4. invite le Conseil à ***mettre en œuvre*** les recommandations adoptées par le Parlement européen en ce qui concerne la procédure de décharge budgétaire ***et à reprendre les négociations sur le protocole d'accord sur la coopération interinstitutionnelle en la matière;***

Amendement

4. invite le Conseil à ***évaluer*** les recommandations adoptées par le Parlement européen en ce qui concerne la procédure de décharge budgétaire;

Or. fr

Amendement 10
Nikolas Farantouris, Anthony Smith

Projet d'avis
Paragraphe 4

Projet d'avis

4. invite le Conseil à mettre en œuvre les recommandations adoptées par le Parlement européen en ce qui concerne la procédure de décharge budgétaire et à reprendre les négociations sur le protocole d'accord sur la coopération interinstitutionnelle en la matière;

Amendement

4. invite le Conseil à mettre en œuvre les recommandations adoptées par le Parlement européen en ce qui concerne la procédure de décharge budgétaire et à reprendre les négociations ***de bonne foi*** sur le protocole d'accord sur la coopération interinstitutionnelle en la matière;

Or. en

Amendement 11
Jean-Paul Garraud, Alexandre Varaut

Projet d'avis
Paragraphe 5

Projet d'avis

5. ***réaffirme que le budget du Conseil européen et du Conseil devrait être scindé en deux budgets distincts, comme l'a recommandé le Parlement dans ses résolutions récentes concernant la***

Amendement

supprimé

décharge, afin d'améliorer la transparence, l'efficacité des dépenses et l'obligation de rendre compte de chacune des institutions;

Or. fr

Amendement 12

Nikolas Farantouris, Anthony Smith

Projet d'avis

Paragraphe 6

Projet d'avis

6. souligne que la prochaine révision des traités devrait apporter plus de clarté et de transparence à la procédure de décharge, notamment en conférant expressément au Parlement européen, à l'article 319 du traité FUE, le pouvoir de donner décharge individuellement à l'ensemble des institutions et organismes, comme il l'avait indiqué dans sa résolution du 22 novembre 2023 sur des projets tendant à la révision des traités.

Amendement

6. souligne que la prochaine révision des traités devrait apporter plus de clarté et de transparence à la procédure de décharge, notamment en conférant expressément au Parlement européen, à l'article 319 du traité FUE, le pouvoir de donner décharge individuellement à l'ensemble des institutions, **organes** et organismes, comme il l'avait indiqué dans sa résolution du 22 novembre 2023 sur des projets tendant à la révision des traités; **souligne que, dans l'attente d'une telle révision, la situation actuelle doit être améliorée grâce à une meilleure coopération interinstitutionnelle dans le cadre actuel et invite instamment le Conseil à coopérer activement avec le Parlement pour remédier à la situation actuelle.**

Or. en

Amendement 13

Jean-Paul Garraud, Alexandre Varaut

Projet d'avis

Paragraphe 6

Projet d'avis

6. **souligne que la prochaine** révision des traités **devrait apporter plus de clarté**

Amendement

6. **s'oppose fermement à toute tentative de** révision des traités **visant à**

et de transparence à la procédure de décharge, notamment en conférant expressément au Parlement européen, à l'article 319 du traité FUE, le pouvoir de donner décharge individuellement à l'ensemble des institutions et organismes, comme il l'avait indiqué dans sa résolution du 22 novembre 2023 sur des projets tendant à la révision des traités.

renforcer les compétences de l'Union au détriment des États membres, notamment en ce qui concerne les domaines régaliens tels que la politique migratoire, la sécurité ou les finances publiques ; appelle à une Union européenne respectueuse des souverainetés nationales et des principes fondamentaux de subsidiarité, excluant toute centralisation excessive des pouvoirs au niveau européen.

Or. fr